



Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, BOULANGE Ludivine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, BONNOT Sébastien, JOLY Pascal, MICHELIN Fabrice et MOURON Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. Pascal JOLY

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – Association foncière

Mme Le Maire informe le conseil municipal du renouvellement du bureau de l'association foncière de Savouges.

Le Bureau s'est réuni le 19 octobre 2017 et a élu comme président, Mme Annie Bussière, comme vice-président, M. Roger FAVIER et comme secrétaire, M. Laurent GARNIER.

II – Cimetière

Mme le Maire présente au conseil municipal la proposition financière détaillée du Cabinet Dorgat pour la prestation d'assistance à la procédure d'expropriation avec le montage du dossier de déclaration d'utilité publique comme acté lors du conseil municipal du 15 septembre pour 2 026,67 € HT.

III – Recensement de la population

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2018. Par arrêté du Maire, Mme Delphine GRYLIONAKIS sera nommée agent recenseur à compter du 18 janvier jusqu'au 17 février 2018.

D'autre part, il est nécessaire de définir les rémunérations qui seront octroyées à cet agent recenseur et au coordonnateur. Au regard des rémunérations attribuées en 2013 et de la dotation de recensement allouée pour 2018, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 540 € brut à l'agent recenseur et de 200 € brut au coordonnateur.

IV – Budget communal

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Selon le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2017 au chapitre 21 pour 52 710 €, conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 13 177 € (< 25% x 52 710 €.)

V - Suppression de la régie

Considérant que la buvette qui était auparavant ouverte à la base de loisirs ne fonctionne plus, la Trésorière préconise la suppression de la régie, créée par délibération du 7 mai 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, accepte la suppression de cette régie.

VI – Salle des fêtes

Au vu des travaux effectués dans la salle des fêtes, il est envisagé de revoir les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de location comme suit :

Montant de la caution de 1 000 €

Montant des arrhes : 92 €

Location le week-end : 380 € pour les personnes extérieures à la commune

200 € pour les habitants de Savouges

Et location en semaine de 115 € la journée

Forfait chauffage du 1^{er} novembre au 31 mars de 30 € par location (ne s'applique pas pour la location journée en semaine)

Forfait ménage et tri des ordures ménagères de 110 € (tarif conservé en l'attente de renseignements complémentaires)

Le conseil municipal engage une réflexion sur la suite du programme de rénovation des bâtiments communaux à savoir le sol de la première salle située dans le bâtiment « salle des fêtes » ainsi que sur le bâtiment situé sur la base de loisirs qui est devenu insalubre et ne peut plus être laissé en l'état.

VII - Questions diverses :

- Plate-forme de stockage de déchets verts : Par courrier du 23 novembre, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges a répondu à la demande d'installation demandée. Ils ne prendront désormais en charge le broyage qu'à hauteur de 750 € / an. La commune de Savouges doit choisir l'emplacement et déterminer les modalités d'accueil des usagers. Le conseil municipal décide de se renseigner au préalable sur le montant correspondant au broyage sur les sites voisins avant de se prononcer.

- Fermeture de la Trésorerie : Mme le Maire donne lecture de la réponse de la Trésorerie Générale suite au courrier adressé le 17 octobre où le conseil municipal déplore cette fermeture.

- Illuminations de Noël : Mme le Maire remercie les personnes ayant installé les décorations de Noël notamment Sébastien BUSSIERE qui a aimablement remplacé son papa et les enfants qui ont décoré les sapins situés à l'extérieur.

- Travaux d'installation de la fibre : Ils seront terminés la 1^{ère} quinzaine de janvier. Cependant, le fournisseur d'accès Orange annonce un délai de 14 semaines pour le raccordement. Les particuliers peuvent appeler dès maintenant leur fournisseur d'accès pour leur indiquer qu'ils auront le très haut débit et changer leur box.

- Samedi 16 décembre, un moment convivial est consacré le matin, aux anciens de la commune qui se verront remettre le panier de fin d'année. Les familles qui ont accueilli un bébé dans l'année et les nouveaux habitants 2017 seront également à l'honneur.

L'après-midi, arbre de Noël pour les enfants avec spectacle et goûter.

- Le Bulletin municipal annuel est en préparation ; toutes les idées nouvelles sont les bienvenues.

- Mme le Maire donne la parole à M. GOUDOT, délégué de la commune au SICECO. Ce dernier explique que 6 réunions ont eu lieu cette année dont une, le 11 mai à Savouges. M. GOUDOT a été élu délégué syndical en juin. L'enfouissement des lignes électriques Route d'Epernay a été acté en juin. Il faudra prévoir l'ajout de prises pour les illuminations l'année prochaine. La pose des compteurs Linky se fera au cours du 2^{ème} semestre 2018. Si le coffret se trouve à l'extérieur des habitations, les particuliers seront prévenus 2 mois avant alors qu'ils pourront intervenir sans avis si le coffret est à l'extérieur.

- Communauté de communes : Lors du conseil communautaire du 28 novembre, à la majorité, les élus ont refusé d'étendre la compétence scolaire à tout le territoire. Un service commun sera probablement mis en place pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

- SIVOS DE Noiron : Le conseil d'école et le conseil syndical ont voté un retour des rythmes scolaires à 4 jours.

INFO MAIRIE

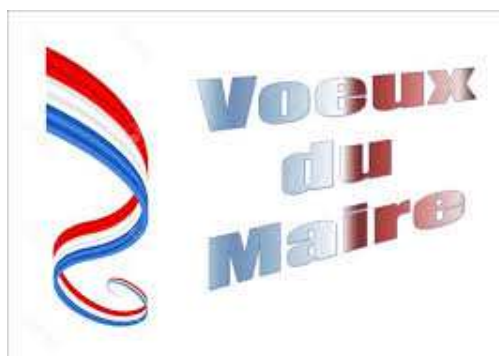
Concours des illuminations

La remise des prix aura lieu
le jeudi 21 décembre



Fermeture du **secrétariat de mairie** le mercredi 27 décembre 2017.

Rappel : **inscriptions sur la liste électorale** jusqu'au vendredi 29 décembre 2017.



Les **vœux de la municipalité**
auront lieu
le dimanche 14 janvier 2018 à 11h.

Restos du Cœur

Le dépôt des dons se fera
lors de la permanence du secrétariat de mairie
le vendredi 26 janvier 2018 de 17H à 19H.

